

N° d'organisme de formation : 75 99 10 762 33 (auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine), numéro attribué à Mme Armelle Géninet, représentante de LCE-Formations en France.

Convention de formation professionnelle

Entre les soussignés :

- 1) **LCE Formations : Mme Bouillet, orthophoniste, formatrice**
- 2)

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Initiation à la gestion mentale pour orthophonistes**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de l'entretien ou du perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif de fournir aux orthophonistes des modèles adaptés permettant de :

- Développer une démarche rigoureuse de rééducation à travers la mise au point d'un projet thérapeutique adapté au fonctionnement particulier du patient pour des situations cliniques concrètes,
- Elaborer des activités de rééducation ciblées et adaptées, tenant compte des processus mentaux spécifiques du patient et du diagnostic (ainsi que des déficits évoqués lors du bilan).
- Faire en sorte que l'enfant devienne autonome dans son raisonnement et qu'il puisse se projeter sereinement dans sa vie personnelle, sociale, scolaire/professionnelle future.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au stagiaire.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Afin de suivre au mieux l'action de formation et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, un certificat de capacité en orthophonie ou un diplôme francophone équivalent.

Article 4 : Organisation de l'action formation

- L'action de formation aura lieu à : La Réunion, Hotel Swalibo, 97434 La Saline les bains
- Dates : 25-26 juin et 2-3-4 juillet 2018
- Sa durée est fixée à 5 journées de 7H de formation, soit 35 heures.
- Horaires : 09H00 – 10h45, 11h – 12h30, 13H30 – 15h, 15h15 –17h30
- Le déjeuner sera pris sur place.
- Elle est organisée pour un effectif de 24 stagiaires

La formation fera l'objet d'une présentation PowerPoint sur écran et des documents seront remis à chaque stagiaire.

Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par les stagiaires.

Une attestation de présence à l'intégralité du stage sera délivrée à l'issue de la formation.

La formation sera dispensée par Anne Françoise Bouillet, **master en orthophonie, fondatrice et directrice du centre La Courte Echelle, formatrice labélisée en Gestion mentale, formée au profil cognitif.**

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, le bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **726 € TVAC (600 HTVA)**

Le prix avec prise en charge employeur est de **943 euros TVAC (780 HTVA)**

Le bénéficiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné en deux parties : (hors prise en charge employeur)

- Acompte de 121€ TVAC pour confirmer votre inscription à la formation (une facture sera envoyée par mail)
- Solde de 605 euros TVAC à verser avant le début de la formation, dès réception de la facture, plus ou moins 1 mois et demi avant le début de la formation.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Si la résiliation intervient du fait de l'organisme :

- LCE-Formations se réserve le droit de modifier les horaires ou les dates de formations.
- LCE-Formations se réserve le droit d'annuler une formation si nécessaire. Dans ce cas, l'intégralité du paiement vous sera remboursée. L'organisme en avertit le stagiaire par e-mail et rembourse au stagiaire les sommes versées.

Si la résiliation intervient du fait du stagiaire :

- Possibilité d'annuler votre participation avec remboursement total de la formation plus d'un mois avant le début de la formation.
- Nous gardons l'acompte de 121 euros pour une annulation dans les 3 semaines précédant le début de la formation.
- Aucun remboursement pour une annulation dans les 15 jours précédant le début de la formation.

Fait en deux à Bierges le

Pour le stagiaire
Nom et qualité du signataire

Pour l'organisme de formation
Anne Françoise Bouillet, Orthophoniste

LCE - FORMATIONS

Rue de Wavre, 7
1301 Bierges (Belgique)
+32(0)10 24 21 51
TVA BE 0567 654 292
www.gestionmentale.eu



PROGRAMME DE LA FORMATION

INITIATION A LA GESTION MENTALE

COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre en œuvre une démarche réflexive
- Repérer les indices récurrents de fonctionnement
- Effectuer des hypothèses en termes de gestion mentale sur base du bilan orthophonique et de l'entretien d'anamnèse
- Organiser des séquences rééducatives qui tiennent compte des démarches mentales du patient
- Adapter la prise en charge au mode de fonctionnement spécifique du patient
- Favoriser le transfert
- Viser l'autonomise du patient
- Effectuer une guidance parentale en explicitant les besoins cognitifs spécifiques de leur enfant.

DEROULEMENT

- Mises en situation pour que chaque orthophoniste expérimente et se découvre dans des spécificités cognitives pouvant influencer sa pratique orthophonique
- Chaque exercice fera l'objet d'échanges avec « dialogue cognitif » en gestion mentale
- Alternance théorie/pratique sous 2 éclairage théoriques : gestion mentale (A. de la Garanderie) et neurosciences (Steve Masson, Stanislas Dehaene, O Jorand)
- Expérimentation d'outils construit par la formatrice
- Propositions de protocoles à expérimenter entre les sessions
- Echange sur les protocoles utilisés.

MODULE 1 (jour 1 et 2)

- **Introduction**
 - Présentation
 - Objectifs
 - Programme
- **Les 3 temps**
 - Mises en situation
Perception/évoation/restitution
 - Atelier : prise de contact avec le dialogue cognitif
 - Mise en commun
 - **Synthèse théorique**
 - **Conséquences dans la pratique orthophonique**
- **Approfondissement de l'évoation** : palette évocative
 - Les paramètres évocatifs approche théorique
Mise en situation

Liens avec les pathologies en rééducation : dysorthographe, dyslexie, dysphasie, dyscalculie...

- Familles mentales
- Notion de personne
- Cadre mental (première approche espace/temps dans les évocations)

➔ Analyses de cas, ateliers de mises en pratique

- Synthèse théorique

Pistes et protocoles de rééducation à exploiter entre les deux sessions

MODULE 2 (jour 3, 4 et 5)

- Accueil : retour sur les expériences

- Le geste d'attention

- Définition, mise en situation
- Première approche des projets de sens en lien avec l'attention
- **Conséquences en orthophonie : pistes pour stimuler, favoriser et travailler l'attention en rééducation**

- Le geste de mémorisation

Ateliers pratiques

Synthèse théorique

- **Conséquences :**
 - Dans l'accompagnement à l'autonomie de nos patients.
 - Dans la guidance parentale
- **Pistes concrètes pour favoriser le transfert**
- **Analyses de cas**

- Le geste de Réflexion

Liens entre réflexion et mémorisation

- Conséquences dans la rééducation des dysorthographiques et l'accompagnement au sens des opérations pour les dyscalculiques

- Le geste de compréhension

- Ateliers pratiques

- Synthèse du geste de compréhension :

- Les incontournables, les obstacles : liens avec les pathologies : dysphasiques, dyscalculiques
- Première notion d'espace et de temps : rôle du langage
- **Comment accompagner, favoriser la compréhension orale et écrite pour les patients**
Approche morphosyntaxique

- **Synthèse globale** : analyse de cas, mises en situation avec les pathologies